



---

## Modification des moyens alloués au contrat de liquidité

---

Neuilly-sur-Seine, le 15 novembre 2010

Conformément aux termes du contrat de liquidité confié par la société GAUMONT à la société EXANE BNP PARIBAS, les moyens complémentaires suivants ont été affectés au contrat de liquidité en date du 15 novembre 2010 :

- une somme de 100 000 euros (cent mille euros)

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- titres Gaumont : Néant
- une somme de 300 000 euros (trois cent mille euros)

\*  
\* \*